



UNION PROFESSIONNELLE
DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

LES CHIFFRES DE L'UNAFO

PROFILS ET PARCOURS DES PERSONNES LOGÉES FOCUS SUR LES MOINS DE TRENTE ANS

ÉDITION 2022



Le logement accompagné contribue à l'accès au logement des jeunes, qu'ils soient en difficulté économique, sociale ou en mobilité professionnelle. Cette contribution va bien au-delà des solutions de logement dédiées aux jeunes.



LE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ : UN RÔLE MAJEUR POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES MOINS DE 30 ANS

Disposer d'un logement lorsqu'on a moins de 30 ans est un préalable indispensable à toute insertion sociale et professionnelle. Pour autant, le coût ou la configuration des logements disponibles dans le parc social ou privé ne permettent souvent pas aux plus jeunes d'y accéder.

Le logement accompagné contribue à l'accès au logement des jeunes, qu'ils soient en difficulté économique, sociale ou qu'ils soient à la recherche d'un logement pour des raisons de mobilité professionnelle.

Cette contribution va bien au-delà des solutions de logement dédiées aux jeunes, résidences sociales jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs ou résidences étudiantes conventionnées.

C'est en effet, l'ensemble du logement accompagné, en particulier les résidences sociales généralistes, qui facilite cet accès à l'autonomie des jeunes, souvent précaires. Près d'un quart des jeunes qui accèdent à un logement accompagné viennent de la rue ou d'un centre d'hébergement d'urgence.

Il nous a donc semblé essentiel d'observer plus finement le profil de ces jeunes pour souligner notamment les liens entre logement accompagné et insertion socio-professionnelle et l'apport du secteur aux politiques publiques de la jeunesse et du logement.

Alors que le contrat engagement jeunes se déploie, sans toujours intégrer la dimension "logement" dans l'accompagnement des jeunes et sans véritable garantie de ressources, cette enquête témoigne du rôle majeur du logement accompagné pour les jeunes dans l'accès à l'emploi ou à une formation dans un contexte économique et social compliqué pour eux.

Bertrand Declémy
Président de l'Unaf

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE	5
MODALITÉS DE L'ENQUÊTE	6
CHIFFRES CLÉS	8
LE PROFIL DES JEUNES AYANT EMMÉNAGÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2021	10
Les personnes seules sont majoritaires	10
Une féminisation plus forte chez les jeunes	10
Un partage entre nationaux et ressortissants étrangers	10
Les moins de vingt-cinq ans sont majoritaires dans la tranche des moins de trente ans	10
L'ORIGINE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT	11
Des jeunes le plus souvent déjà présents sur le territoire	11
Les demandes de logements émanent de canaux diversifiés	11
Une double fonction du logement accompagné : répondre aux enjeux de précarité et de mobilité professionnelle des jeunes	12
LE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ : UN FACTEUR D'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES JEUNES	14
Un logement pour les jeunes actifs les plus modestes	14
Une grande majorité des séjours inférieurs à 24 mois	14
Le logement accompagné : un facteur d'amélioration de la situation économique des résidents	15
Un accès facilité à une situation de logement durable	15

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE

Plus de la moitié des personnes ayant emménagé en 2021 dans un dispositif de logement accompagné ont moins de 30 ans, tous types de résidence confondus.

La capacité de notre secteur à apporter une solution immédiate de logement autonome et abordable, facilite les mouvements et les installations rapides et permet, notamment dans les résidences pour jeunes, de répondre aux besoins de ceux qui souhaitent accéder à des territoires plus attractifs pour y trouver leurs premiers emplois.

On constate également que la flexibilité des dispositifs favorise la mobilité professionnelle, qui est citée comme motif d'entrée pour plus d'un tiers des jeunes, ce chiffre atteignant même 43% dans les résidences pour jeunes.

Par ailleurs, le logement accompagné apparaît comme un facteur d'amélioration de la situation économique des jeunes de moins de 30 ans : à la fin de leur séjour, la part des personnes disposant d'un revenu au-dessus du seuil de pauvreté est en amélioration de 14 points.

Il facilite également l'accès à une solution de logement durable : 57% des personnes quittent leur résidence pour un logement dans le parc privé (35%) ou social (22%).



MODALITÉS DE L'ENQUÊTE

Les données concernant les jeunes de moins de 30 ans sont extraites de notre enquête annuelle sur les personnes logées, portant sur les résidents ayant emménagé (entrées) ou ayant quitté (sorties) leur logement entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021. Nous étudions les données entrées/sorties car c'est un temps obligatoire de collecte pour nos adhérents, à l'inverse d'une enquête dite d'occupation qui exigerait un travail de collecte spécifique.

44 adhérents ont répondu

AAJT, Aates, Acahj, Acap22, Adapei-Aria85, Adef, Adelis, Adoma, Adrim, Agarsp, AH Bretagne, AIS35, AISH, Aleos, Alfa3A, Alfi, ALJT, Amlï, ApiProvence, Apprentis d'Auteuil, Areli, Arpej, Asfad, CCAS Châteauroux, CCAS Saint-Lô, Coallia, Entraide Le Relais, Eole, FMS 88, Fondation Aralis, Foyer Les Remparts, GCSMS Novacharonne, Gereodi, Habitat et Humanisme, Hénéo, Ladapt, Le Coin Familial, Œuvre Notre Dame, Ophis, Résidence Pour Tous, Residetape, Sainte Constance, SOS Femmes, Vivre et Devenir.

Grâce à leur participation active, il a été possible d'extraire et d'exploiter les données concernant les personnes de moins de 30 ans à l'entrée (15 457 entrées) et à la sortie (13 453 sorties) relatives à un parc de plus de 121 000 logements, représentant plus de 80% du parc total des adhérents de l'Unafo.



Pour une meilleure lecture des indicateurs, nous avons regroupé les différentes résidences de nos adhérents en 4 dispositifs majeurs :

- > **les résidences sociales** : résidences sociales généralistes et résidences sociales issues du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants ;
- > **les résidences pour jeunes** : foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales-FJT, résidences jeunes actifs, résidences étudiantes conventionnées ;
- > **les pensions de famille et résidences accueil** ;
- > **les foyers de travailleurs migrants**.

Les volumes d'entrées et de sorties chez les jeunes de moins de 30 ans se répartissent de la façon suivante :

2021	Entrées	Sorties
Résidences sociales	5 292	4 440
Résidences pour jeunes	9 374	8 093
Pensions de famille	59	48
Foyers de travailleurs migrants	722	872
TOTAL	15 457	13 453

La grande majorité des mouvements se concentrent évidemment dans les résidences pour jeunes. Toutefois, on compte un tiers des mouvements à l'entrée à la sortie en résidences sociales.

Les foyers de travailleurs migrants qui n'ont pas une vocation spécifique à accueillir des jeunes représentent une part forcément minoritaire.

La part des pensions de famille, dont l'un des objectifs est d'offrir une solution de logement à des personnes qui ont eu des parcours de rue, est logiquement très marginale, même si dans cette part, les jeunes de moins de 30 ans représentent tout de même 10 % des entrées.



CHIFFRES CLÉS 2021

67% des personnes ont un revenu d'activité à l'entrée.

52% des entrants viennent de la même commune ou du même département.

23% des entrants viennent de la rue ou de centres d'hébergement.

58% des entrants ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté et **24%** disposent de moins de **565€** par mois.





Près de 2/3 des séjours **24 mois**
sont inférieurs à

57% des personnes
quittent leur logement accompagné
pour une solution de logement
social ou privé.

56% des personnes
disposent à la sortie d'un revenu
supérieur au seuil de pauvreté,
dont la moitié au-delà de 1500 €.

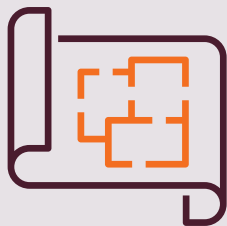
Le logement accompagné
favorise l'amélioration de la situation
économique des résidents.

LE PROFIL DES JEUNES AYANT EMMÉNAGÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2021

Les personnes seules sont majoritaires

Comme pour l'ensemble des personnes logées dans les résidences de nos adhérents, la majorité des jeunes de moins de 30 ans sont seules (93%). La part des couples sans enfants et celle des familles monoparentales (3% chacune) et des couples avec enfants (1%) sont identiques, quel que soit l'âge.

On note toutefois une répartition assez différente entre les résidences sociales et les résidences pour jeunes. Dans ces dernières, la prépondérance des personnes seules est encore plus marquée (96%) tandis qu'en résidence sociale, on constate ce qui était déjà noté pour l'ensemble des personnes tous âges confondus, à savoir que ces résidences offrent des solutions de logements à des familles monoparentales (7%) et des couples avec ou sans enfants (4%).



La prééminence des T1 et des T1'

Le parc des adhérents de l'Unafop est en grande majorité composé de logements destinés aux personnes seules, dont c'est le public prioritaire. Il va ainsi majoritairement de la chambre au T1'. Les T1 représentent la majorité des types de logement mis à disposition (52% contre 46%), la part des T1' est de 27%.

Une féminisation plus forte chez les jeunes

La majorité (60%) des personnes de moins de 30 ans ayant emménagé dans un logement-foyer sont des hommes, mais la proportion de femmes est plus importante que dans les tranches d'âge supérieures (40% contre 20%).

La répartition hommes/femmes selon les dispositifs est variable selon le type de logements accompagnés :

- > une écrasante majorité d'hommes en foyers de travailleurs migrants (87% – 13%),
- > une majorité d'hommes dans les résidences sociales (66% – 34%),
- > et une répartition plus équilibrée dans les résidences pour jeunes (57% – 43%).

Un partage entre nationaux et ressortissants étrangers

La part des ressortissants français représente 45% des personnes ayant emménagé dans nos résidences en 2021. La part de ressortissants étrangers est majoritaire (55%) dont une fraction de ressortissants de l'Union européenne très minoritaire (4%).

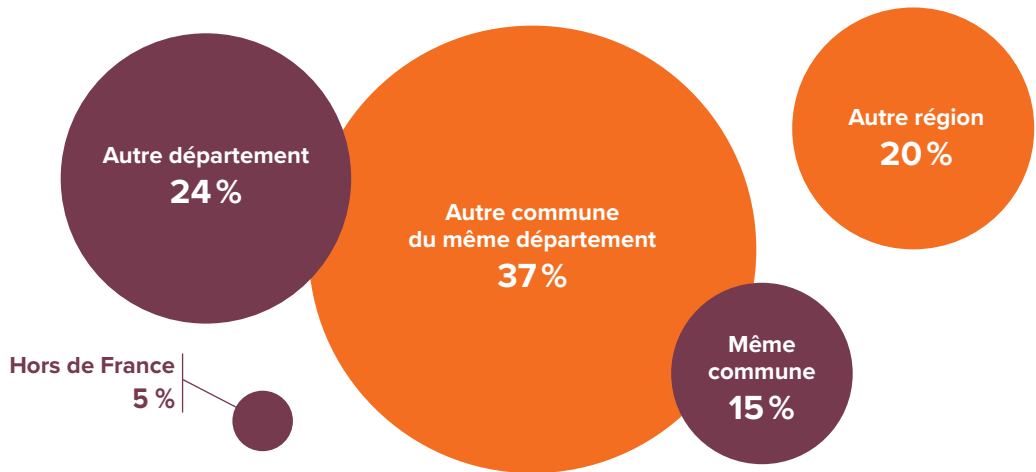
Les moins de vingt-cinq ans sont majoritaires dans la tranche des moins de trente ans

Chez les jeunes de moins de 30 ans, les moins de 25 ans représentent une large majorité (62% dont 3% de mineurs). Cette part passe à 72% dans les résidences pour jeunes (dont 3% de mineurs), tandis qu'elle est de 48% en résidence sociale (dont 2% de mineurs).

L'ORIGINE DE LA DEMANDE DE LOGEMENT

Des jeunes le plus souvent déjà présents sur le territoire

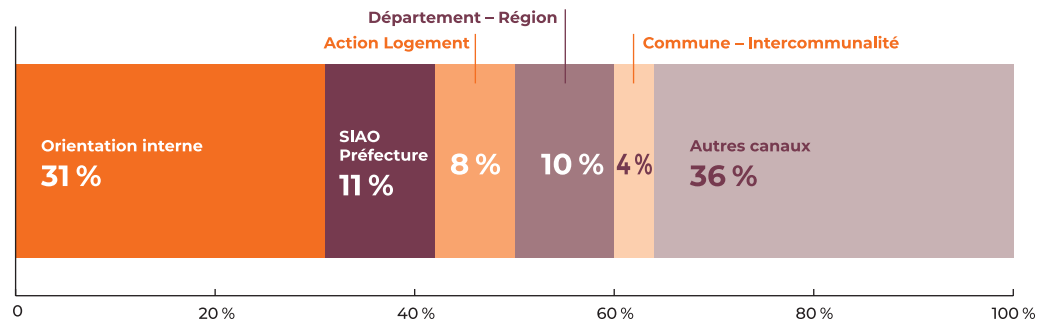
Lieu de résidence précédent des entrants de moins de 30 ans



Une majorité des jeunes de moins de 30 ans provient d'une zone géographique proche de la résidence dans laquelle ils se sont installés : 15 % résidaient déjà sur la même commune et 37 % se sont déplacés d'une commune du même département.

Mais on note que près de la moitié venaient d'un autre département ou d'une autre région. Cette répartition plus large des zones géographiques d'origine illustre la part importante des emménagements de jeunes motivés par la mobilité professionnelle.

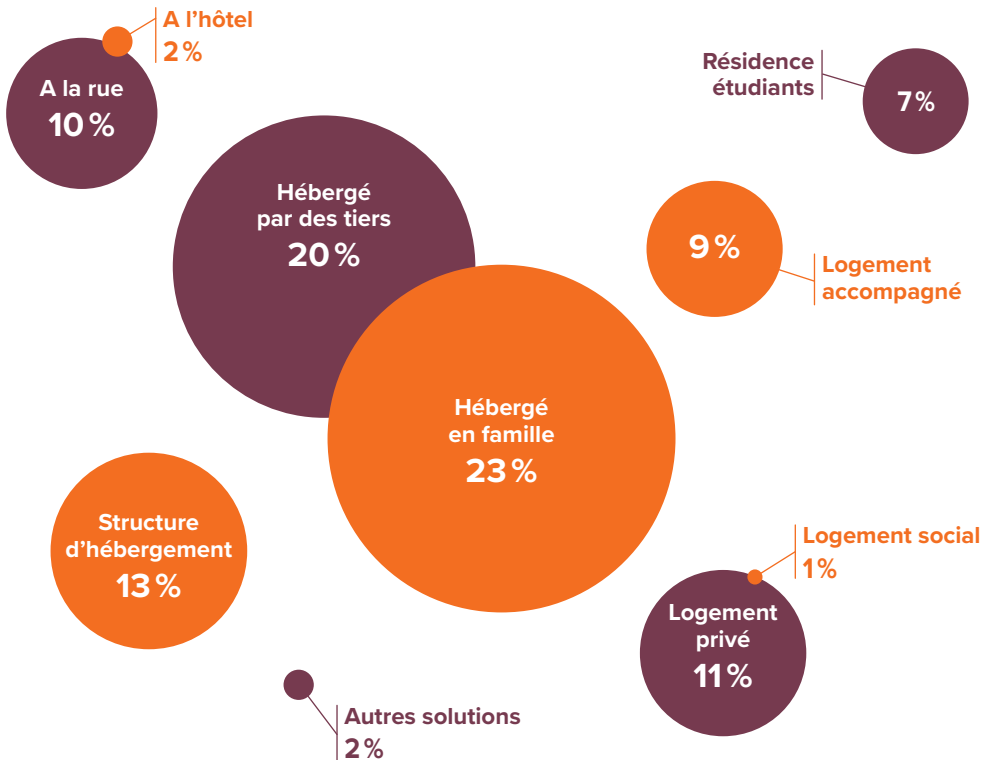
Les demandes de logements émanent de canaux diversifiés



31 % des jeunes ayant emménagé en 2021 ont fait une demande directe de logement auprès du gestionnaire. 12 % d'entre eux ont fait l'objet d'une orientation par les services de l'Etat, 15 % par une collectivité locale et 8 % par Action Logement. 36 % relèvent d'un autre processus d'attribution.

Une double fonction du logement accompagné : répondre aux enjeux de précarité et de mobilité professionnelle des jeunes

Situation de logement antérieure des résidents de moins de 30 ans



Le logement accompagné joue un rôle essentiel dans la politique du Logement d'Abord en apportant une solution d'accès au logement pour des personnes de moins de 30 ans en situation d'habitat fragile.

En effet, un quart d'entre eux était à la rue (10%), à l'hôtel (2%) ou en structure d'hébergement (13%). Si on y ajoute ceux qui étaient hébergés par des tiers (20%), ce sont 45% des entrants qui ne venaient pas d'une situation de logement pérenne.

Si on regarde le détail par dispositif, on constate que les résidences sociales accueillent une proportion importante de personnes en situation très précaire (37% venaient de la rue ou de structures d'hébergement) alors que ce chiffre tombe à 15% dans les résidences pour jeunes (sans que l'on note d'écart significatif entre les FJT et les RSJA).

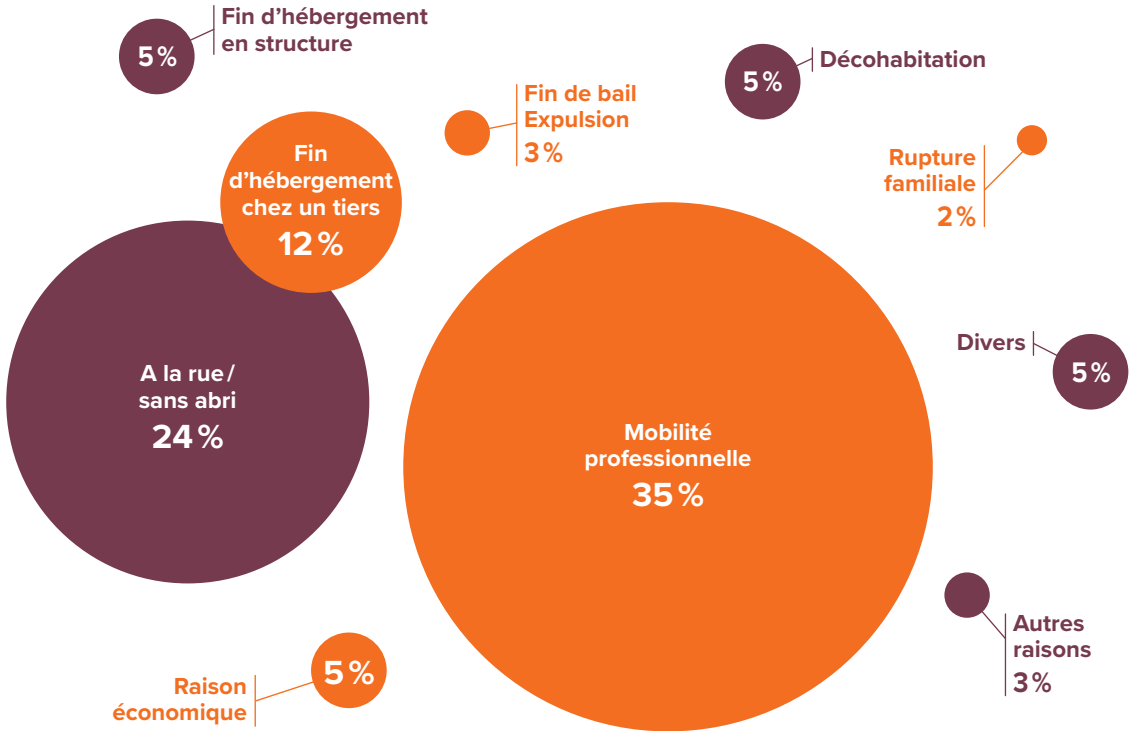
Inversement dans les résidences pour jeunes, les personnes viennent en grande partie d'un hébergement familial, pour 29% ; en résidences sociales ils ne sont que 12%.

La proportion de personnes disposant d'une solution de logement stable (logement du parc privé ou social, logement étudiant ou accompagné) avant l'emménagement est de 28%. On peut y ajouter une grande part des 23% de jeunes hébergés en famille, correspondant à une situation assez classique pour un jeune avant son premier logement indépendant.

Ces chiffres illustrent une des différences d'objectifs entre les résidences sociales généralistes et les dispositifs dédiés aux jeunes : les premières auront tendance à s'adresser aux personnes plus en précarité, les seconds à des jeunes un peu moins en difficulté et ayant des besoins de mobilités géographiques du fait de leur activité.

Ces constats se retrouvent dans l'analyse des motifs de demande.

Motif de la demande des entrants de moins de 30 ans



Précarité et mobilité professionnelle sont les deux motifs principaux de demande de logement. La flexibilité des dispositifs favorise la mobilité professionnelle. La capacité de notre secteur à apporter une solution immédiate de logement autonome et abordable, facilite les mouvements et les installations rapides et permet, notamment dans les résidences pour jeunes, de répondre aux besoins de ceux qui souhaitent accéder à des territoires plus attractifs pour y trouver leurs premiers emplois.

La part de personnes motivant leur demande par la mobilité professionnelle s'élève à 35%, tandis que 24% des jeunes arrivés dans un logement accompagné se déclaraient à la rue au moment de la demande. La part des personnes citant une situation de précarité à court terme (fin de bail/expulsion, fin d'hébergement chez un tiers ou en structure, rupture familiale, raison économique...) représente plus d'un quart des situations (27%).

Le logement accompagné remplit donc, pour les jeunes de moins de 30 ans, cette double fonction : permettre de mettre fin à une situation de grande précarité et faciliter la mobilité professionnelle.

Ces données s'illustrent différemment selon le type de dispositif où l'on constate notamment que la mobilité professionnelle est le motif principal à l'entrée dans les résidences pour jeunes alors qu'il n'est que de 20% en résidence sociale.

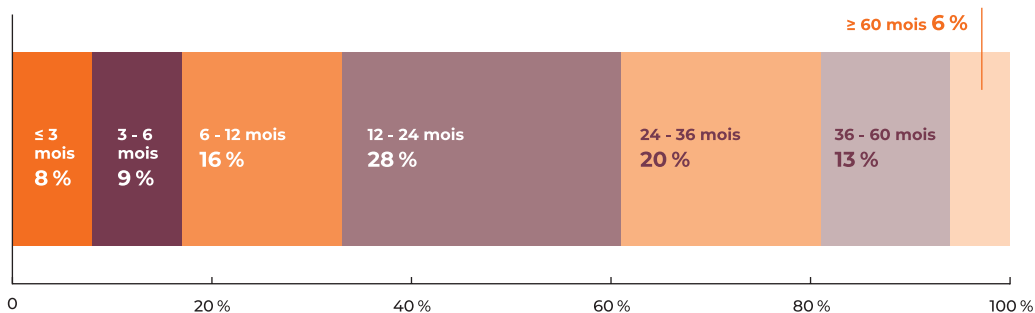
LE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ : UN FACTEUR D'AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES JEUNES

Un logement pour les jeunes actifs les plus modestes

Ainsi, 67% des jeunes de moins de 30 ans ayant emménagé en 2021 disposent de revenus d'activité (contre 56% tous âges confondus). Cette part monte à 82% dans les résidences pour jeunes et passe à 46% dans les résidences sociales.

Une grande majorité des séjours inférieurs à 24 mois

Durée d'occupation 2021, tous dispositifs confondus



Les durées d'occupation se répartissent en trois groupes relativement homogènes :

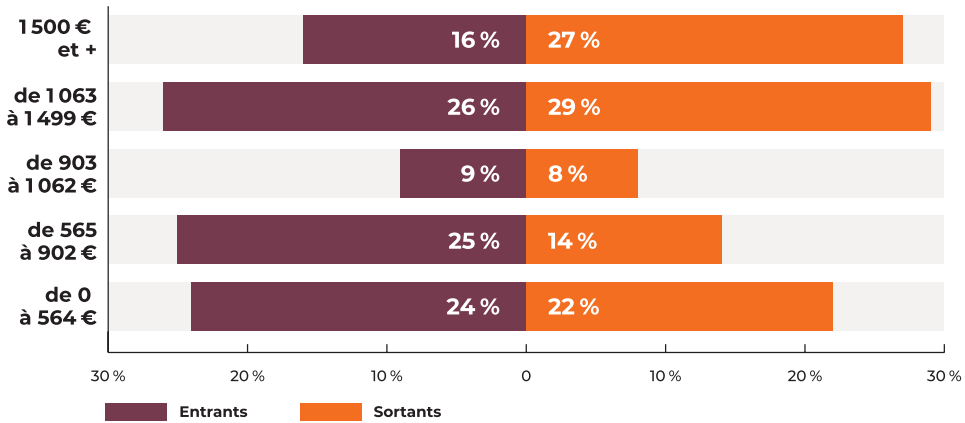
- > celles allant de 0 à 12 mois représentent un tiers des séjours en 2021 (33%) ;
- > celles entre 12 et 24 mois représentent 28% des séjours ;
- > enfin, les séjours de plus de 24 mois représentent 39% des situations.

Dans le détail, on retrouve une part équivalente de durée d'occupation allant de 12 à 24 mois dans les résidences sociales (27%) et les résidences pour jeunes (29%). En revanche, on constate une différence plus marquée entre les courts et les longs séjours. Ainsi, si l'on retrouve une part importante de séjours de plus de 24 mois dans les résidences pour jeunes (32%), c'est surtout dans les résidences sociales que cette part est particulièrement élevée puisqu'elles représentent près de la moitié (48%). A l'inverse, les courts séjours en résidence sociale (12 mois maximum) sont moins nombreux (24%) que dans les résidences pour jeunes (39%).



Le logement accompagné : un facteur d'amélioration de la situation économique des résidents

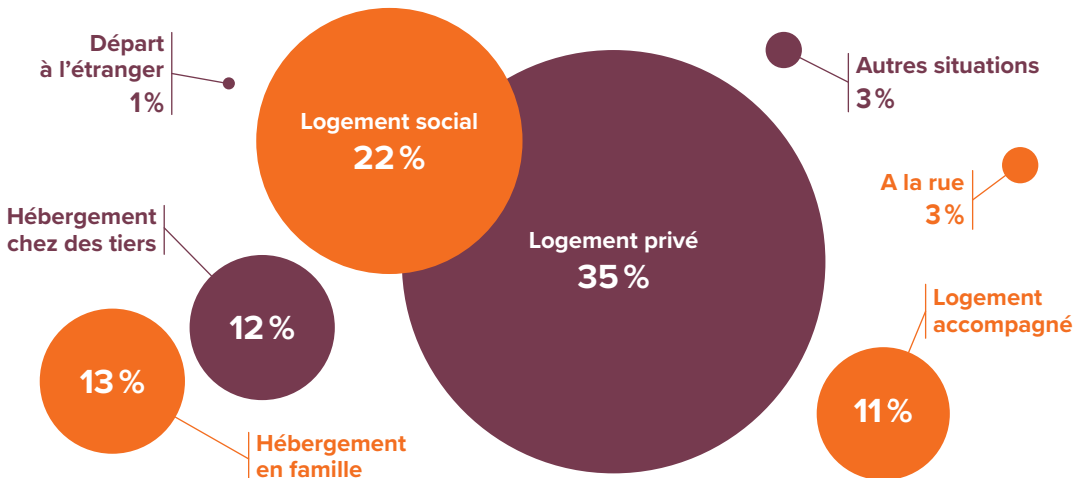
Répartition des entrants et sortants de moins de 30 ans par tranche de revenus



A la fin du séjour des résidents, on constate une amélioration certaine de leur situation économique, avec une part de personnes disposant d'un revenu au-dessus du seuil de pauvreté en amélioration de 14 points. L'effet levier du logement accompagné est donc très marqué également pour les jeunes de moins de 30 ans, dans des proportions très proches de celles tous âges confondus.

Un accès facilité à une situation de logement durable

Situation de logement à la sortie des moins de 30 ans



57% des personnes quittent leur résidence pour une solution de logement classique dans le parc social ou privé. Mais contrairement aux chiffres portant sur l'ensemble des personnes, les jeunes de moins de 30 ans vont davantage vers le parc privé (35%) que vers le parc social (22%). 11% des personnes restent dans un dispositif de logement accompagné. 13% des personnes quittent le logement accompagné pour une solution d'hébergement familial et 12% pour une solution peut-être plus précaire d'un hébergement de tiers.

L'Unafo, union professionnelle du logement accompagné,
regroupe 162 adhérents
gestionnaires de plus de 140 000 logements
dans 87 départements métropolitains et d'Outre-Mer :
900 résidences sociales,
400 pensions de familles et résidences accueil,
160 foyers de jeunes travailleurs
et 170 foyers de travailleurs migrants.



29/31 rue Michel-Ange – 75016 Paris
Tél. 01 40 71 71 10
contact@unafo.org

www.unafo.org

